

une lutte tellement acharnée contre Brasseur et les 9 membres de la majorité qui avaient refusé l'accès des démocrates au Conseil échevinal, qu'elle «valut à Servais une provocation en duel dont il se tira avec toutes les honneurs de la guerre.»⁸⁾

La minorité, muée en vrai parti protestataire, et pour marquer qu'elle déclinait toute responsabilité à la gestion des affaires de la Ville, en vint même à s'abstenir pendant un certain temps d'assister aux séances du Conseil.

Comme me l'affirmait mon père, cette désunion entre les libéraux conservateurs et démocrates eut sa répercussion jusqu'au sein des familles bourgeoises. Mais — les élections de 1897 en furent la preuve — ce ne furent pas seulement les jeunes générations qui optèrent pour le point de vue des démocrates. Et pourtant, quand il fut question de proposer la présidence de la Municipalité à Emile Servais, celui-ci, tout d'un coup écoeuré par la politique, se décida de renoncer pour pouvoir mieux se vouer à ses affaires industrielles, notamment à la direction de l'Usine de Weilerbach.

Emile Servais en voulait à Paul Eyschen qu'il tenait pour responsable de la mort de son père. Aussi, lorsqu'il se fit élire le 18. 6. 1893 député de la Ville de Luxembourg — en passant en tête de la liste du parti démocratique — c'était dans le dessein manifeste de trouver à la Chambre la plate-forme idéale pour combattre le Ministre d'Etat.

Au demeurant, et pour «activer la question de la révision des *traitements des fonctionnaires*», il eut la chance, le 21. 11. 1893, de voir accepter sa proposition de nommer une commission spéciale. Désigné comme rapporteur, il présenta déjà le 12 décembre son rapport.^{8bis)}

Le 26. 6. 1895 il n'étonna pas peu la grande majorité des députés en déposant une proposition de loi ayant pour objet d'abaisser le *cens électoral* de 15 à 10 Fr, limite inférieure autorisée par la Constitution. Après avoir développé sa proposition en séances des 20. 12. 1895 et 18. 5. 1897, Servais constata qu'elle était combattue sur tous les bancs — e. a. par le docteur Welter, qui lui reprocha d'empêcher le suffrage universel! Avant la mise au vote, le 20. 5. 1897, Emile Servais eut encore l'occasion de défendre longuement sa proposition, mais elle fut rejetée par 23 voix contre 8. Seuls les députés Laval, Leibfried, Mousel, Spoo, Bastian, de la Fontaine et Joerg votèrent avec Emile Servais⁹⁾.

Une attitude qui valut à Servais l'animadversion de la Direction générale des Chemins de Fer de Strasbourg et des actionnaires du *Guillaume-Luxembourg*, mais dont tout le restant des habitants du Grand-Duché lui devaient de la gratitude furent ses interventions au cours desquelles il prouva que la Société qui exploitait le réseau principal du pays n'exécutait pas loyalement la Convention ferroviaire signée par Emmanuel Servais le 11. 6. 1872.